



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat
ancien cimetière - partie n°2
Concession n° 1049 - BOUCHAUDY-MABRUT
Délivrée le 26/5/1932
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'original en mairie dont une copie est ci-annexée

bordure descélée et fissurée par endroit, décorations présentes depuis 2018

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire





Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023_63-AR

Berger
Levrault

CONCESSION N° : 1049

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :

BOUCHAUDY-MABRUT

Titre de concession : original en mairie

Date d'acquisition : 26/5/1932 **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°2

Etat général depuis le dernier procès-verbal : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

Superficie : 6 m² **Durée de la concession** : perpétuelle

Description de la concession : tour, terrain nu

Présence de végétation Si oui, à décrire : Concession en herbe

Objets funéraires : plaques

Liste des défunts inhumés (connus) : aucune information

Observations : bordure descélée et fissurée par endroit, décorations présentes depuis 2018

RAPPEL DE LA PROCEDURE

⌘ Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :

**** Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**** Christine MANDON (La 1^{ère} Adjointe) ;**

**** Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019

Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

Envoi à la préfecture le 27/09/2022

Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023

⌘ Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Acte de concession

DEPARTEMENT
Puy-de-Dôme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
Clermont

ACTE DE CONCESSION PERPÉTUELLE
de terrain dans le Cimetière

CANTON
Clermont

MAIRIE
AULNAT

Nous, Maire de la Commune,
Vu la demande qui m'a été présentée par M. **Pouchaudy**
Jean-Marcel
demeurant à **AULNAT**
à l'effet d'être admis dans le cimetière communal avec concession de terrain
pour y fonder la sépulture de M.
et de sa famille ;
Vu le décret du 23 janvier an XII ;
Vu l'ordonnance du 4 décembre 1848 ;
Vu la loi du 6 avril 1881, relative au n° 7 ;
Vu la loi du 8 janvier 1904 et celle du 23 février 1923 ;
Vu la délibération du Conseil municipal de **AULNAT**
en date du **5 avril 1925** portant fixation d'un tarif pour les
concessions de terrain dans le cimetière communal, laquelle délibération
a été approuvée le **21 avril 1925** par M. le Préfet.

ARRÊTIONS :

ARTICLE PREMIER
Il est concédé à perpétuité à M. **Pouchaudy Jean-Marcel**
une superficie de **10** mètres carrés
de terrain dans le cimetière communal, pour y fonder la sépulture de
Jean-Marcel et de sa famille.

ARTICLE 2
Le concessionnaire disposera, en conséquence, de cette parcelle de ter-
rain, indépendamment de ce tarif, mais seulement pour la destination ci-dessus indi-
quée. Cette concession portera le n° **15** sur le plan des
parcelles

ARTICLE 3
Il pourra être sur le terrain concédé tel monument funéraire que l'on
lui verra, pourvu toutefois qu'il n'empiète en aucune manière sur les
terrains adjacents, et sur l'appartenance du droit communal, et en ce qui

1000 296 (167 16) 1925 1000 11
1000 296 167 16 1925 1000 11

Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

2018



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°1049

2021



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une co

2022



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

2023



☛ Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le



ID : 063-216300194-20230626-CIM2023_63-AR